



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 6 juin 2023 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 30 mai 2023.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, Mme CIUDAD-KADI, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, M. PARDANAUD, Mme CHRETIEN-BRION, M. BOICHE, Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR, M. MECHIN, M. GUIBERT et M. SANDRAS.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. MAGNIEN et M. DEDIANNE Mickaël avaient donné respectivement procuration à M. TEXIER et M. DEDIANNE Alain.

Étaient excusés : M. CHOLET et Mme LEPINASSE.

Secrétaire de séance : Mme Louissette DUQUE

N° 2023-059 : MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Considérant la demande de Monsieur et Madame Ahmed et Virginie MEBREK sollicitant la mise à disposition de la parcelle de jardin située à Clamecy, lieudit « Le Pont Picot », cadastrée section BY n°5,

Le Conseil municipal, après délibération, à la majorité (3 abstentions),

- **DÉCIDE** de mettre gratuitement à disposition de Monsieur et Madame Ahmed et Virginie MEBREK la parcelle communale de 832 m² située à Clamecy, lieudit « Le Pont Picot », cadastrée section BY n°5,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition à intervenir avec les intéressés.

Suivent les signatures.